

Centres de l' OCDE**Allemagne**

Berlin (49-30) 288 8353

Japon

Tokyo (81-3) 5532-0021

Mexique

Mexico (52-55) 5281 3810

Etats-Unis

Washington (1-202) 785 6323

ALLEMAGNE · AUSTRALIE · AUTRICHE · BELGIQUE · CANADA · CORÉE · DANEMARK · ESPAGNE · ETATS-UNIS · FINLANDE
FRANCE · GRECE · HONGRIE · IRLANDE · ISLANDE · ITALIE · JAPON · LUXEMBOURG · MEXIQUE · NORVEGE
NOUVELLE-ZELANDE · PAYS-BAS · POLOGNE · PORTUGAL · REPUBLIQUE SLOVAQUE · REPUBLIQUE TCHEQUE · ROYAUME-UNI · SUEDE · SUISSE · TURQUIE

PAC/COM/NEWS(2006)3

Paris, le 16 janvier 2006

L'OCDE sollicite les commentaires du public au sujet d'une nouvelle initiative de dimension mondiale visant à mobiliser l'investissement privé au service du développement.

L'OCDE sollicite les commentaires du public sur le projet de texte du Cadre d'action pour l'investissement, une nouvelle initiative qui a pour objet d'aider les pays, notamment les économies en transition et en développement, à attirer les investisseurs de façon à stimuler le développement et la croissance économiques.

Un investissement privé solide et stable, aussi bien national qu'étranger, est un élément indispensable à la santé des économies du monde entier en ce qu'il permet de créer des emplois, de favoriser l'innovation et de doper la croissance. Dans de nombreux pays, en particulier du continent africain, l'investissement reste toutefois très insuffisant. Le Cadre d'action pour l'investissement a pour vocation d'aider ces différents pays à se faire une idée plus claire des domaines de l'action publique sur lesquels concentrer les efforts afin de dynamiser l'investissement et partager ses bénéfices à travers la société.

Ce cadre juridiquement non contraignant, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires recensées dans les pays membres et non membres de l'OCDE, comporte une liste de considérations d'ordre pratique correspondant à dix domaines d'action clés ayant une incidence directe et positive sur l'investissement, à savoir : la politique de l'investissement ; la promotion et la facilitation de l'investissement ; la politique commerciale ; la politique de la concurrence ; la politique fiscale ; le gouvernement d'entreprise ; la responsabilité des entreprises ; la valorisation des ressources humaines ; les infrastructures et les services financiers ; et la gouvernance dans le secteur public.

Ce Cadre s'inscrit dans le droit fil du Consensus de Monterrey adopté en 2002, qui soulignait le rôle déterminant que peut jouer l'investissement privé dans la réalisation des objectifs de développement, notamment les Objectifs du millénaire. Le Consensus de Monterrey établissait en effet la nécessité impérieuse d'un investissement plus nourri au service de la croissance et de la prospérité.

Un groupe de réflexion composé de responsables de l'action publique d'une soixantaine de pays membres et non membres de l'OCDE s'emploie, avec le concours de la Banque mondiale, des Nations unies et d'autres organisations internationales, à définir ce Cadre d'action pour l'investissement. Des organismes du monde de l'entreprise, des syndicats et d'autres organisations de la société civile ont également pris une part active à l'élaboration de ce cadre.

Se basant sur l'expérience de l'OCDE dans les divers domaines de l'action publique concernés et sur le dialogue mené à l'échelle mondiale et régionale avec des non-membres sur la question de l'investissement, ce cadre vient en outre compléter d'autres initiatives récentes en direction du secteur des entreprises, telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

JT00197073

OCDE Relations avec les médias

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 97 00 - Fax. (33) 1 45 24 80 03/94 37 · **Recherche & documentation** : Tél. (33) 1 45 24 80 88/80 89
www.oecd.org/media · **Adresse électronique** : news.contact@oecd.org

Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Fax. (33) 1 45 24 85 00
www.oecd.org

Il est entendu que le projet de texte soumis aux commentaires du public sur le site de l'OCDE est une version encore non définitive. La date limite de réception des commentaires est le vendredi 10 février 2006.

Le texte du Cadre d'action pour l'investissement est disponibles à <http://www.oecd.org/dataoecd/22/8/35815912.pdf>.

Pour des informations complémentaires, les journalistes sont invités à contacter la Division des relations avec les médias de l'OCDE (tél. : + 33 1 45 24 97 00).